



Le Mexique veut faire annuler une loi anti-immigrés aux Etats Unis

Mexico, 23 juin (MAP)-Le gouvernement mexicain a introduit un recours devant un tribunal américain pour annuler une loi anti-immigrés promulguée par l'Etat d'Arizona (Sud des USA).

Le Mexique a déposé son recours en annulation devant la Tribunal fédéral d'Arizona en sa qualité d'"Ami de la Cour" (Amicus Curiae), en appui à une plainte déposée par plusieurs organisations de défense des droits civils aux Etats Unis.

Il se propose de doter le juge US, chargé de statuer sur cette affaire, d'informations utiles pour que cette loi soit déclarée non-constitutionnelle, indique, mardi, le ministère mexicain des Affaires Etrangères.

"Le Mexique a le devoir de protéger ses citoyens et de s'assurer que l'origine ethnique ne soit pas utilisée comme critère pour des actes discriminatoires", souligne le document présenté par le Mexique devant le tribunal US.

Mexico réitère son engagement "ferme" de répondre immédiatement à toute violation des droits fondamentaux des Mexicains résidents ou de passage par Arizona et ce, "indépendamment de leur statut migratoire".

Les autorités mexicaines avaient estimé que la nouvelle loi migratoire d'Arizona, communément appelée la "SB 1017", autorise les contrôles d'identité aléatoires et instaure, de facto, le délit de faciès qui vise principalement les migrants mexicains majoritaires dans cet Etat du sud américain.

Dès la signature de cette loi, en avril dernier, par la gouverneure d'Arizona, Jan Brewer (Républicaine), Mexico s'est montré irrité et a menacé de boycott économique contre cet Etat, avant de faire marche arrière.